



Conseil d'administration du : 10 mars 2026  
Délibération n° 2026-03.11

## Calendrier des séances du CA 2026

### Le conseil d'administration de l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE),

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 717-1 et s. ;  
VU le décret n° 2025-105 du 3 février 2025 relatif à l'ENTPE, et notamment son article 8 ;  
VU le règlement intérieur de l'ENTPE, et notamment ses articles 6-4, 6-5, 18,19, 20 et 32 ;  
VU la délibération n° 2025-11.28 du 18 novembre 2025 du conseil d'administration de l'ENTPE relative au calendrier des séances du CA 2026 ;

---

### Après en avoir délibéré,

Modifie la délibération n° 2025-11.28 susvisé en remplaçant la date du mardi 23 juin 2026 par le vendredi 26 juin 2026.

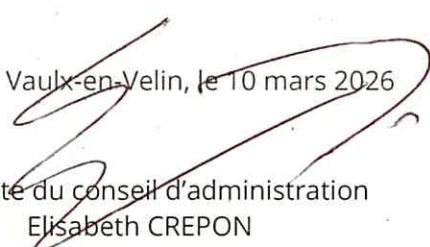
La présente délibération sera publiée sur les sites intranet et internet de l'École. Elle est également consultable auprès du secrétariat de la direction de l'ENTPE.

La présente délibération entre en vigueur à compter de sa publication et après transmission au ministre chargé du développement durable.

#### Vote :

Membres en exercice : 24  
Quorum de présence : 13  
Présents et représentés : 24  
Pour : 24  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Fait à Vaulx-en-Velin, le 10 mars 2026

  
La présidente du conseil d'administration  
Elisabeth CREPON

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.